

Rapport du DFI sur l'utilisation des ressources par la fondation Promotion Santé Suisse en 2011

1 Contexte

11 Bases légales

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10 ; LAMal) prévoit, aux art. 19 et 20, la promotion active de la santé publique de la part des assureurs et des cantons. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion Santé Suisse (ci-après la fondation), « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures de promotion de la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les cotisations des personnes assurées selon la LAMal. Le montant des contributions, prélevées sur ces cotisations, est fixé chaque année par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de ces contributions.

2 Activités de la fondation en 2011

21 Avancement de la stratégie

La stratégie à long terme de la fondation (horizon 2018) a été approuvée le 19 janvier 2006 par le conseil de fondation. Elle se concentre, d'une part, sur l'objectif premier de la fondation, à savoir « Renforcer la promotion de la santé et la prévention » et, d'autre part, sur les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – stress ».

Les exposés ci-après s'appuient sur le rapport annuel 2011 publié par la fondation.

1. Poids corporel sain

A la fin 2011, 22 cantons participaient aux programmes d'action cantonaux (PAC) en faveur du poids corporel sain, permettant ainsi d'atteindre potentiellement 96 % de la population suisse. Le rapport annuel 2011 présente en détail les engagements de la fondation en faveur de ces programmes cantonaux. Au total, la fondation a investi près de 4,9 millions de francs en 2011 dans les programmes d'action cantonaux, et les cantons 14 millions. La part de la contribution octroyée par la fondation dans le budget total du programme cantonal varie selon le nombre de modules utilisés par les cantons par tranche d'âge. Les cantons participent au moins à la moitié du financement des PAC, mais certains le font dans une plus large mesure.

Au total, près de 410 000 personnes ont participé aux 18 slowUp (journées découvertes sans autos) organisées dans différents cantons et régions de Suisse. Ces

événements sont co-organisés par la fondation, SuisseMobile et Suisse Tourisme. 30 % du budget, qui s'élève à un million de francs, proviennent de sponsors issus de l'économie privée et des assurances.

En 2011, les travaux préparatoires pour le thème prioritaire « Buvez de l'eau » ont en outre débuté. Ce programme vise à encourager les enfants et les adolescents à boire de l'eau.

2. *Santé psychique – stress*

De concert avec des partenaires de l'économie et de la science, la fondation s'est engagée dans différents projets en faveur de la promotion de la santé en entreprise. L'accent a été mis sur le thème du stress.

Le projet pilote SWiNG, mené conjointement avec l'Association suisse d'assurances et consacré à la gestion du stress dans les grandes entreprises, a permis de montrer que les interventions dans ce domaine ont des effets bénéfiques sur la productivité et l'absentéisme.

L'année 2011 a également été l'occasion pour l'OFSP, l'OFAS, le SECO et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) de mettre en place le réseau Santé psychique.

3. *Renforcer la promotion de la santé et la prévention*

En 2011, la fondation a renforcé sa collaboration avec la CDS et l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS).

Par ailleurs, le fonds réservé aux projets novateurs a permis de soutenir, à hauteur de 875 000 francs, 61 projets menés par des associations et des fondations d'utilité publique. Nombre de ces projets concernent les nouveaux moyens de communication (médias sociaux) ou les nouvelles technologies (applications pour smartphones).

22 Changement au conseil de fondation

En 2011, les changements suivants ont eu lieu au sein du conseil de fondation. M^{me} la conseillère d'Etat fribourgeoise Anne-Claude Demierre a succédé à M^{me} Monika Dusing en tant que représentante des cantons. M. Gabriel Nussbaumer a intégré le conseil de fondation en reprenant le siège vacant attribué au représentant des consommateurs. Ces deux changements ont été confirmés par l'Autorité fédérale de surveillance des fondations le 20 avril 2011.

3 Utilisation des ressources en 2011 : examen des comptes

Les contributions annuelles d'un montant de 2,40 francs par assuré ont permis de générer 17,492 millions de francs de recettes nettes (après déduction de la TVA) en 2011 (2010 : 17,289 millions de francs). Par ailleurs, la commercialisation de produits et de prestations de services (p. ex., le label Friendly Work Space) a permis de générer des recettes supplémentaires de près de 207 000 francs (2010 : 270 000 francs).

Les charges affectées aux projets et aux programmes se sont élevées, quant à elles, à 15,079 millions de francs (2010 : 16,610 millions). Elles ont donc reculé de 9,8 %.

La position du bilan « Engagements sur projets en cours » comprend les prestations réalisées par des partenaires de projets durant l'année sous revue mais qui n'ont pas encore été facturées (2,866 millions de francs ; année précédente : 3,876 millions). Par ailleurs, la fondation a déjà pris des engagements pour les années 2012 à 2015 à hauteur de près de 13,440 millions de francs. Plus de 80 % de cette somme sera affecté à des projets concernant l'objectif prioritaire « Poids corporel sain », en particulier les PAC.

Depuis 2010, toutes les dépenses liées à un projet, soit également les frais de personnel, ont été inscrites par projet.

Pour 2011, les variations suivantes sont à signaler pour les différentes unités d'imputation par rapport à l'année précédente :

- Gestion des impacts/gestion des connaissances : baisse de près de 385 000 francs à 1,025 million de francs ;
- Promotion de la santé et prévention : baisse de près de 304 000 francs à 1,662 million de francs ;
- Projets novateurs : baisse de 194 000 francs à 1,050 million de francs ;
- Poids corporel sain : augmentation de plus de 460 000 francs à 6,030 millions de francs ;
- Santé psychique – stress : hausse de 190 000 francs à 3,275 millions de francs ;
- Communication : baisse de 1,299 million de francs à 2,038 millions de francs.

La baisse enregistrée au poste « Communication » s'explique par le fait que certaines dépenses prévues dans le cadre de l'objectif « Poids corporel sain » ont dû être reportées à 2012. Des retards ont en effet été observés dans la mise en place d'une campagne nationale d'affichage consacrée aux mesures de communication régionales avec les cantons.

En 2011, les frais administratifs se sont élevés à 1,570 million de francs (soit environ 220 000 francs de moins que l'année précédente), dont près de 880 000 francs ont été consacrés au poste « Personnel/ressources humaines ». Par rapport à l'année précédente, ce montant est resté stable. Il comprend non seulement les frais de salaire de l'administration et les indemnités des membres du conseil de fondation, mais également les frais de formation et de formation continue de tous les collaborateurs. La baisse observée pour les autres frais administratifs s'explique en particulier par des dépenses moins élevées aux postes « IT / Internet / téléphone » et « Honoraires de tiers ».

Par rapport à 2010, l'ensemble des frais de personnel a augmenté de 2,3 %, passant à 5,058 millions de francs (année précédente : 4,940 millions de francs).

En 2011, les charges totales se sont montées à 16,809 millions de francs et ont donc diminué de 1,733 million de francs par rapport à l'année précédente (18,542 millions). Entre 2009 et 2010, la baisse était de 3,520 millions de francs. Cette diminution s'explique, d'une part, par le fait que la réduction des liquidités a été scrupuleusement mise en œuvre en 2009, puis poursuivie de façon plus modérée. D'autre part, l'année 2011 a été pour la fondation une année de transition et ce, dans plusieurs domaines (p. ex., gestion des impacts, communication), notamment en vue de la préparation de la deuxième phase de la stratégie à long terme 2012 - 2015.

Contrairement aux années précédentes (2010 : -965 000 francs ; 2009 : -5,06 millions de francs ; 2008 : -1,02 million de francs), le résultat d'exploitation 2011 est, avec plus de 903 000 francs, à nouveau positif. Les réserves, qui se traduisent par des liquidités de 10,689 millions de francs, ont augmenté de plus de 450 000 francs par rapport à l'année précédente.

4 Conclusions et perspectives

41 Mise en œuvre de la stratégie

Les documents soumis à l'autorité de surveillance sur la planification stratégique pluriannuelle ainsi que sur la planification opérationnelle annuelle de la fondation permettent de relever que la fondation est en bonne voie dans la mise en œuvre de la stratégie, notamment pour les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – Stress ».

42 Détermination de la contribution pour l'année 2013

Comme l'année précédente, la fondation n'a pas demandé d'augmentation de la contribution. Celle-ci sera donc, en 2013 également, de 2,40 francs par personne assurée.

30 juin 2012

Table des matières

1	Contexte	1
	11 Bases légales	1
2	Activités de la fondation en 2011	1
	21 Avancement de la stratégie	1
	22 Changement au conseil de fondation	2
3	Utilisation des ressources en 2011 : examen des comptes	2
4	Conclusions et perspectives	4
	41 Mise en œuvre de la stratégie	4
	42 Détermination de la contribution pour l'année 2013	4